



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR – Séance du 24 février 2015

1 – ENVIRONNEMENT - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2013

2 – FINANCES – Débat d'orientations budgétaires

3 – PATRIMOINE ET CULTURE – Projet château

4 – CIMETIERE – Vente de la Maison du cimetière

5 – CIMETIERE – Maison d'accueil du cimetière : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

6 – AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente d'un terrain impasse du Bouloir

7 – JEUNESSE – Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH): convention d'accueil d'enfants domiciliés hors DINAN

8 – SYNDICAT MIXTE MEGALIS BRETAGNE – Convention Mégalis



Affaire n° 1 à l'ordre du jour

Année 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 24 Février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M BOBIGEAT M PASINO, MME DESPRES, M DERU, MME PATRY, MME DAGUIER, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT (jusqu'à l'affaire n°6), M FORGET, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, MME LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : MME MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr HELLIO), MME DESRAME (pouvoir Mme BONNEFOND), M SACHET (pouvoir M LAGREE), M PINEAU (pouvoir Mme BALAY-MIZRAHI), M BONENFANT (pouvoir Mme DESPRES), M LE BORGNE (pouvoir M BOBIGEAT), Mr GAUBERT (à partir de l'affaire n°7).

*

* *

Affaire n°1 - ENVIRONNEMENT - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Exercice 2013.

Rapporteur : Anne-Sophie GUILLEMOT

L'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire de chaque Commune, qui a transféré ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un établissement public de coopération intercommunale, présente au Conseil Municipal un rapport annuel qu'il a reçu de cet établissement sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport concernant l'exercice 2013 nous a été remis par la Communauté de Communes de DINAN, fin 2014.

Les dispositions essentielles contenues dans ce rapport sont les suivantes :

- Mode d'exploitation des services :

Affermage à la Société des Eaux du District de DINAN (SEDUD) depuis le 1^{er} Octobre 1992, pour une période de 25 ans. Le contrat prend fin le 30 septembre 2017

- Communes concernées par cet affermage :

Aucaleuc, Dinan, Lanvallay, Léhon, Quévert, St Samson sur Rance, Taden et Trélivan.

1. Service d'alimentation en eau potable

- Prestations confiées à la SEDUD
- La gestion du service : application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
- La gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances des clients
- La mise en service des branchements.
- L'entretien : de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil.
- Le renouvellement : de la voirie, des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques.
- Les prestations particulières : annuités d'emprunts, inspection télévisée des captages, traitement chimique des massifs filtrants.

La Collectivité, quant à elle, prend en charge :

- Le renouvellement : des canalisations, des captages, des clôtures, des forages, des menuiseries métalliques, de la serrurerie, des ouvrages de traitement, du génie civil.
- Prestations particulières : l'entretien des points de distribution publics, le traitement des boues.

- Estimation de la population desservie : 33 000 habitants.

- Ressources en eau : Elles proviennent des barrages du « Pont Ruffier » et du « Val » en Bobital et d'un captage souterrain au « Bois Riou » à Quévert.

- Importations d'eau : Plouër sur Rance (71 m³),
- Volumes achetés aux collectivités adhérentes : Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre (404 177 m³)
- Nombre d'abonnés : 16 679 (dont 7 478 sur la Ville de Dinan)
- Volumes d'eau :
- Produit : 2 869 837 m³
- Importé (Syndicat Mixte Arguenon – Penthièvre) : 404 248 m³
3 274 085 m³

- Vendu à l'extérieur -1 372 211 m³

- Volume mis en distribution 1 901 874 m³
- Volume vendu aux abonnés 1 467 302 m³

La consommation moyenne par abonné domestique est de 72 m³ par an

- Longueur du réseau : 377,6 km.
- Qualité de l'eau : les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS.

Le contrôle réglementaire donne les résultats suivants :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes
Conformité bactériologique	82	0
Conformité physico-chimique	120	0

- Prix du service. Il comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les tarifs concernant la part qui revient à la Collectivité (CODI) sont fixés annuellement par l'assemblée délibérante de celle-ci. Ceux qui sont liés à la part de la SEDUD sont révisés annuellement conformément au contrat d'affermage.

Le détail d'une facture d'eau de 120 m³ (moyenne usagers) d'un usager de DINAN est le suivant :

	<u>01/01/13</u>	<u>01/01/14</u>	<u>Variation</u>
Exploitant	185,84	188,82	1,55%
Collectivité	69,95	69,95	0,00%
Redevance SDAEP (syndicat départ. d'alimentation en eau potable)	11,2	11,4	1,79%
Redevance pollution (agence de l'eau)	37,2	37,2	0,00%
TVA	<u>16,74</u>	<u>16,91</u>	<u>+ 1,02 %</u>
	321,03	324,28	+ 1,01 %

- Recettes d'exploitation en 2013 :

- de la collectivité : 1 245 476,12 €
- de la SEDUD : 2 947 518,48 €

- Travaux engagés au cours de l'exercice : 2 624 871 €
-

2. Service de l'assainissement

- Prestations confiées à la SEDUD :
- La gestion du service : application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
- La gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clients.
- La mise en service des branchements
- L'entretien de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, de la serrurerie, des postes de relèvement, des stations d'épuration, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
- Le renouvellement de la peinture des menuiseries métalliques, des branchements, des collecteurs < 6m, des équipements électromécaniques, des postes de relèvement, des stations d'épuration
- Prestations particulières : conditions de raccordement des installations intérieures, curage des lagunes, curage hydrodynamique, manutention et évacuation des boues et des sous produits.

La collectivité, quant à elle, prend en charge :

- Le renouvellement de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des menuiseries métalliques, de la serrurerie, des toitures, des couvertures, du génie civil, du grillage des clôtures
- Prestations particulières : inspection télévisée des canalisations.
- Estimation de la population desservie : 34 400 habitants.
- Nombre d'abonnements : 17 088 (dont 7 524 sur Dinan)
- Volumes facturés : 1 495 680 m³
- Longueur du réseau : 288 km
- Stations de traitement

Capacité équivalents-habitants

- Station d'épuration de Lanvallay (traitement biologique par boues activées)	52 000
- Lagune d'Aucaleuc (traitement biologique par lagunage aéré)	700
- Station d'épuration par lit bactérien de la Vicomté-sur-Rance	500
- Station d'épuration de St-Piat (traitement biologique par boues activées)	400
- Lagune naturelle de Trélat-Taden (traitement biologique par lagunage naturel)	500

- Station d'épuration de la Hisse à St Samson sur Rance

2 700

- Indicateurs financiers
- Le prix du service comprend une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.
- Le prix de la part qui revient à la Collectivité est fixé par l'assemblée délibérante.
- Les tarifs concernant la part de la SEDUD sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
- Détail de la facture d'un usager de 120 m³

	01/01/13	01/01/14	<u>Variation</u>
Exploitant	164,76	168,12	2,04%
Collectivité	67,68	67,68	0,00%
Redevance modernisation des réseaux	22,8	22,8	0,00%
TVA	<u>13,87</u>	<u>25,86</u>	<u>+44,71 %</u>
	273,11	284,46	4,16%

- Recettes d'exploitation en 2013 :
- Collectivité 1 271 362,82 €
- Exploitant 1 881 681,20 €
- Travaux engagés au cours de l'exercice : 712 955 €

*

* *

Monsieur HAYS, directeur de la SEDUD, commente le rapport. S'en suit une discussion au sein du Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.



Affaire n° 2 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 24 Février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M BOBIGEAT M PASINO, MME DESPRES, M DERU, MME PATRY, MME DAGUIER, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT (jusqu'à l'affaire n°6), M FORGET, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, MME LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : MME MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr HELLIO), MME DESRAME (pouvoir Mme BONNEFOND), M SACHET (pouvoir M LAGREE), M PINEAU (pouvoir Mme BALAY-MIZRAHI), M BONENFANT (pouvoir Mme DESPRES), M LE BORGNE (pouvoir M BOBIGEAT), Mr GAUBERT (à partir de l'affaire n°7).

*
* *

Affaire n°2 - FINANCES – Débat d'orientations budgétaires 2015

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

L'article L 2312 - 1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans les communes de 3500 habitants et plus, la tenue d'un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ces orientations ont été présentées à la commission des finances, dans sa réunion en date du 12 février dernier.

Le Conseil Municipal sera amené à en débattre dans sa réunion du 24 février 2015.

I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

1) Données générales

- Une croissance en baisse (+0,3% en 2013, + 0,4% en 2014, contre une prévision de + 0,9% dans la loi de finances).
- Une hausse de l'endettement (la dette publique sera supérieure à 100 % du PIB, contre 93,6% à la fin du 1^{er} trimestre 2014).
- Un dérapage du déficit public à 4,4% du PIB en 2014, au lieu des 3,6% prévus dans la loi de finances initiale).
- Une inflation de 0,6 % en 2014.

2) Mesures concernant les collectivités territoriales

- Les collectivités territoriales sont appelées au redressement des comptes publics à hauteur de 11 Mds d'euros sur la période 2015-2017. Cela correspond en moyenne à 1,9% du montant de leurs recettes réelles de fonctionnement. Cela se traduira par une baisse du même montant des dotations de l'Etat.
- Pour atténuer cette baisse, l'Etat doit augmenter la péréquation et notamment le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- La revalorisation nominale des taxes directes locales est de 0,9%

II- ANALYSE RETROSPECTIVE

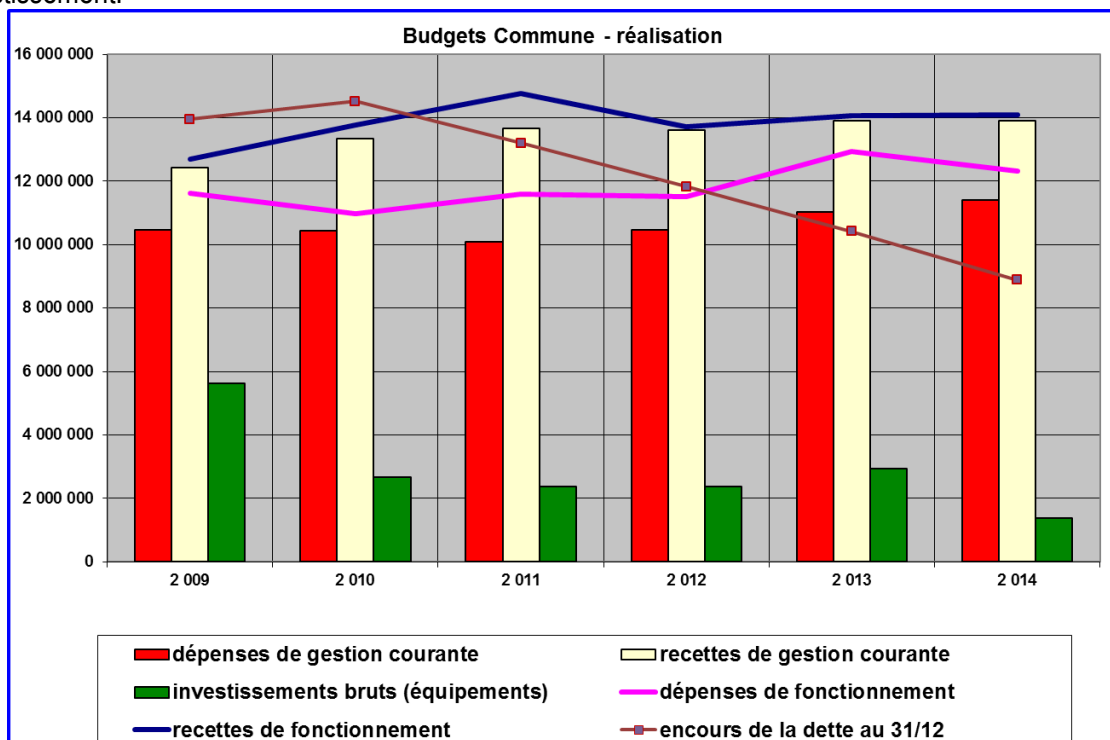
Les dépenses réelles de fonctionnement, qui ajoutent aux dépenses de gestion les charges financières et les charges exceptionnelles, et reflètent donc l'activité globale de la collectivité, augmentent en moyenne de 1% par an. Leur évolution d'une année à l'autre, sur la période 2009/2014, fluctue en fonction des subventions d'équilibre versées sur les budgets annexes

Les dépenses de gestion courante qui comprennent toutes les charges nécessaires au fonctionnement des services de la Commune, ont augmenté de 3% entre 2013 et 2014, tandis que les produits de gestion courante ont stagné. Il en résulte une épargne de gestion en baisse.

Les recettes réelles de fonctionnement se maintiennent à leur niveau de 2013, mais ont augmenté de 11% par rapport à 2009. Aux recettes de gestion courante viennent s'ajouter les recettes exceptionnelles qui peuvent provenir de la vente de biens ou de remboursements de sinistres.

Les dépenses d'équipement se sont élevées en moyenne à 2 900 K€ par an entre 2009 et 2014, avec un pic en 2009 à 5 638 K€. Elles ont été, pour le 1/3, financés par l'emprunt. Les deux autres tiers sont répartis entre l'autofinancement et des subventions.

La Commune a donc pu investir régulièrement en rénovation de son patrimoine et en équipements nouveaux, tout en en allégeant sa dette : sa capacité de désendettement est passée de 12,82 années en 2009 à 4,99 en 2014, même si la charge du remboursement de l'encours de dette pèse encore fortement sur la section d'Investissement.



III- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 DE LA VILLE DE DINAN

A) LE BUDGET GENERAL

Les orientations budgétaires pour 2015 s'inscrivent donc dans un contexte financier particulièrement incertain et très contraint. Les incidences de ce contexte pour le budget de la ville pour 2015 sont les suivantes :

- 1- la baisse dotations de l'Etat s'élèvera à environ 850 000 € en 2017. Pour l'année 2015, l'Etat n'a pas encore notifié le montant de ces dotations. Mais la baisse peut être estimée à 350 000 €. En l'absence d'éléments sur le FPIC, l'augmentation à prévoir doit rester par prudence limitée.
- 2- de nouvelles charges induites par des décisions de l'Etat : ainsi les nouveaux rythmes scolaires pèseront en 2015 sur une année pleine (120 000 €)
- 3- des revalorisations de traitement des catégories C, des augmentations des cotisations sociales et d'assurances et l'effet glissement-vieillesse-technicité qui impactent assez fortement les charges de personnel.

Afin de garder notre capacité d'investissement, il convient de maintenir le niveau d'autofinancement des années précédentes. Pour cela il faut faire des économies sérieuses pour baisser nos dépenses à caractère général et de gestion courante, tout en contenant l'évolution de la masse salariale. Etant précisé que le contexte économique général n'autorise pas une augmentation de la pression fiscale.

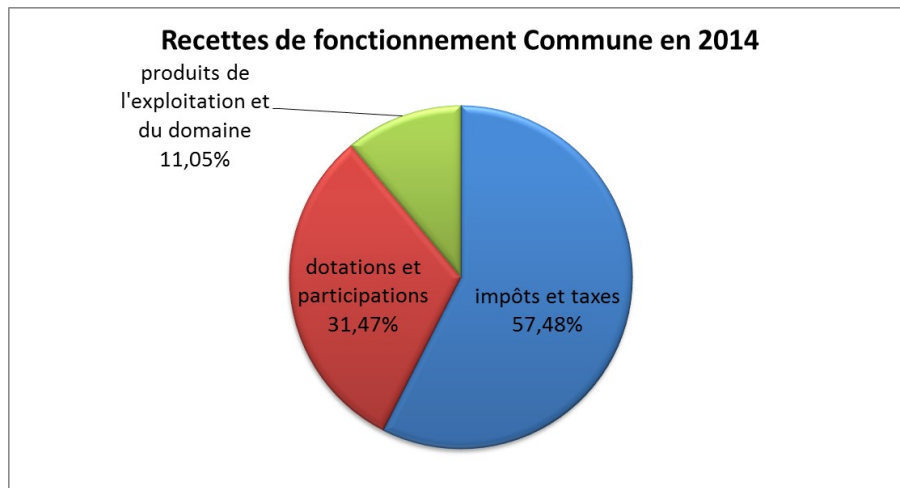
Dans le même temps, il ne faut pas aggraver notre endettement qui pèse sur les charges de fonctionnement. Et donc le niveau d'investissement de la ville devra être maîtrisé.

LE FONCTIONNEMENT

A) Une stabilisation des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent globalement ainsi :

- la fiscalité (53%)
- les dotations de l'Etat et autres dotations (33%)
- les produits de l'exploitation et du domaine et autres (14%)



- Les impôts et taxes

La fiscalité directe locale

- Les bases augmentent de deux manières : de manière nominale par la loi de finances (+ 0,9% en 2015) et physique (nouvelles constructions, réhabilitation de logements, ...)
L'évolution nominale permettra une augmentation du produit des 3 taxes locales (TH, FB et FNB) de 41 000 €. L'on peut considérer avec l'évolution physique une augmentation de 50 000 €
- Concernant les taux, il n'est pas envisagé de les augmenter. Les taux de 2014 seront maintenus en 2015 (TH : 19,77%, FB : 19,2% FNB : 40,52%)
- L'abattement général à la base de 5% pourrait être supprimé, considérant que les abattements pour charges de famille (10% pour chacune des deux premières personnes à charge et 15% pour chacune des personnes suivantes) et l'abattement spécial handicapé de 10% sont maintenus.
La suppression de cet abattement général à la base générerait une recette supplémentaire de 150 000 € pour l'année 2016 et suivantes. Une délibération spéciale du Conseil Municipal devrait alors être prise avant le 1^{er} octobre 2015 pour être applicable l'année suivante.

Les autres produits

L'attribution de compensation de taxe professionnelle versée par Dinan communauté reste stable à 885 000 €

La participation de *Dinan Communauté* au financement du Centre de Rencontres Economiques et Culturelles s'élève à 160 000 € par an, jusqu'en 2018.

- Les dotations et participations de l'Etat

Les dotations de l'Etat diminueront en 2015 d'environ 350 000 €.

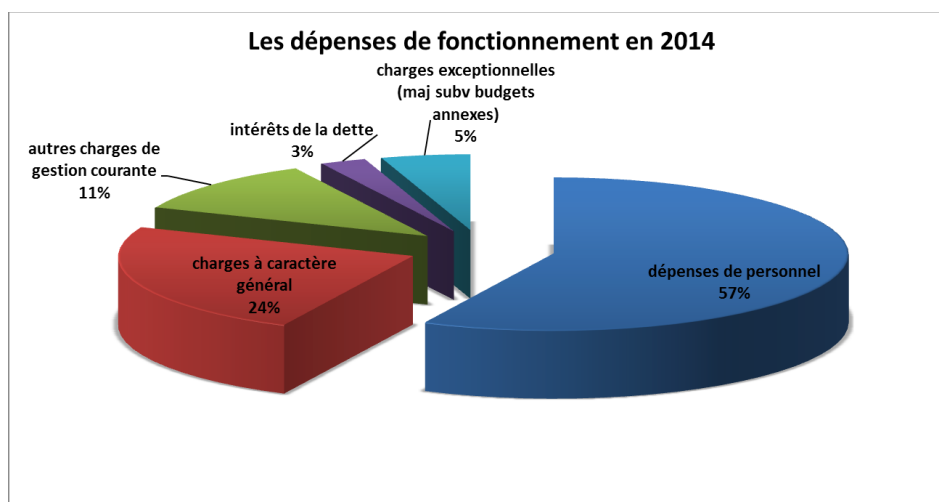
Par contre on peut attendre une légère augmentation du FPIC, qui se chiffrerait à environ 150 000 € (montant perçu en 2014 : 115 000 €)

- Les produits de l'exploitation et du domaine

Il convient d'augmenter le rendement des services facturés. L'on peut ainsi attendre des recettes en augmentation, notamment pour :

- les entrées dans les Monuments Historiques
- les différentes occupations du domaine public (déménagements, cirques, stationnement)
- les accueils de loisirs et les services périscolaires (restauration scolaire,...)
- les locations de matériel
- les revenus des immeubles

B) Une maîtrise des dépenses de fonctionnement



1) les charges à caractère général

Elles comptabilisent les acquisitions de denrées, fournitures, petit matériel, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, les assurances, les frais de télécommunication et d'affranchissement, la location de matériel, la maintenance, toutes les fournitures à mettre en œuvre en régie par les agents techniques

Il a été demandé aux différents services de la ville de réaliser des économies substantielles, de l'ordre de 10%, par rapport à 2014.

Du fait du nouveau marché de gaz conclu par le syndicat départemental de l'énergie, ces frais de fourniture vont baisser de l'ordre de 20%, par rapport à 2014. Une consultation est lancée par le Syndicat cette année pour la fourniture d'électricité, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Des réflexions sont à mener sur l'éclairage public pour aboutir à des gains de consommation, tout en maintenant un service de qualité

En 2015, une nouvelle consultation va être lancée concernant les assurances dommages aux biens dont le montant des primes est trop élevé.

Des cessions de bâtiments sont aussi à envisager particulièrement pour ceux qui ne sont pas affectés ou sous-utilisés ; cela permettrait des diminutions de charges de fonctionnement non négligeables.

Dans le cadre de la mutualisation qui est lancée avec Dinan Communauté, des optimisations de moyens et des économies d'échelle pourront être réalisées. Par exemple pour la commande publique, mais aussi dans bien d'autres domaines.

Des coopérations avec les communes voisines devront la aussi être recherchées.

2) les charges de personnel

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel communal, celui des intérimaires et les cotisations sociales correspondantes.

En 2015, l'évolution des frais de personnel prend en compte divers éléments ne relevant pas de la commune, notamment :

- la revalorisation réglementaire des agents de catégories C au 1^{er} janvier 2015 ;
- l'augmentation des cotisations sociales et d'assurance ;
- les nouveaux temps d'animation périscolaire sur une année liés aux nouveaux rythmes scolaires (ils n'avaient été pris en compte en 2014 que pour 4 mois).

Ceci étant, il y a la nécessité de mettre en place des actions pour réduire la masse salariale, afin de répondre à l'impact des dotations de l'Etat. Ces mesures, prises en relations avec les partenaires sociaux, seront de plusieurs ordres :

- non remplacement systématique des départs en retraite ; pour cette année, très peu de départs sont prévus.
- les modalités de remplacement des agents en arrêt seront revues (non remplacement systématique par des intérimaires extérieurs au bénéfice de remplacements en interne, ...)
- une réduction du nombre des saisonniers, tout en maintenant un service de qualité pour les habitants et les touristes
- la mutualisation de certains services avec Dinan Communauté
- en interne, une plus grande transversalité entre services pour à la fois accroître leur efficacité et réaliser des économies.

Toutes ces mesures s'accompagneront de la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

A noter qu'un agent et demi équivalent temps plein va être mis à la disposition de Dinan Communauté à compter du 1^{er} juillet 2015 pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol

3) les autres charges de gestion courante

Elles intègrent les subventions aux associations et les participations à des organismes extérieurs.

- Les subventions aux associations devront participer aussi à la recherche d'économies ; la commission des finances, dans sa réunion du 9 mars 2015, sera amenée à examiner

les demandes en tenant compte également du contexte social difficile et du rôle joué par les associations dans la vie de la ville.

- La participation de la ville au CCAS devrait rester stable (400 000 € en 2014).
- La participation de la ville au centre social devrait baisser (144 000 € en 2014).
- La participation au service départemental d'incendie et de secours (57 000 € en 2014)

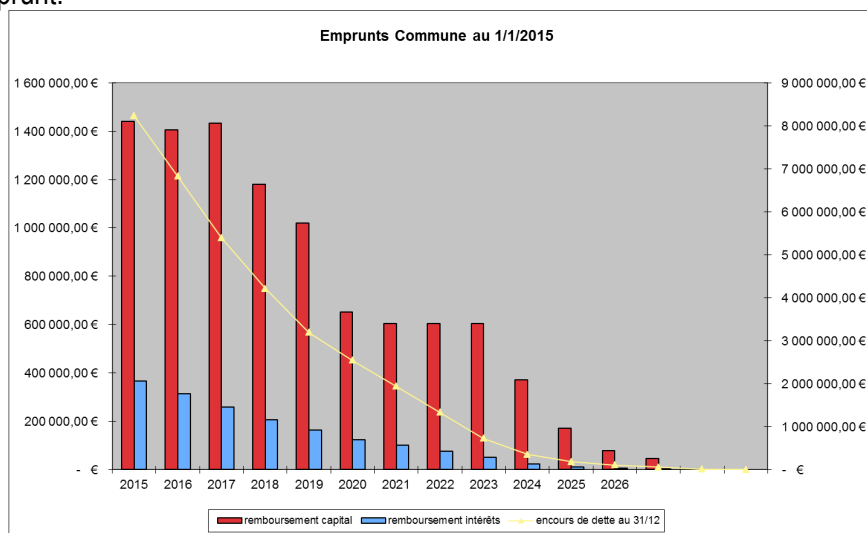
4) les charges financières

L'encours de dette s'établit au 31/12/2014, à 8 888 K€, soit 63% des recettes réelles de fonctionnement (RRF)

Les intérêts payés par la Ville, au titre de la dette en 2014, sont de 327 000 €. Le remboursement du capital s'impute sur la section Investissement, et s'est élevé en 2014 à 1 382 K€.

La Commune n'ayant pas contracté d'emprunt nouveau en 2014 pour le financement de ses investissements, continue d'alléger sa dette. Sa capacité de désendettement est ainsi de 4,99 années au 31/12/2014, et son taux d'épargne nette de 4,77 % (épargne nette/RRF).

Le niveau des investissements bruts en 2015 sera calé sur la capacité de la Commune à le financer sur les subventions attendues et ses ressources propres, sans recours si possible à l'emprunt.



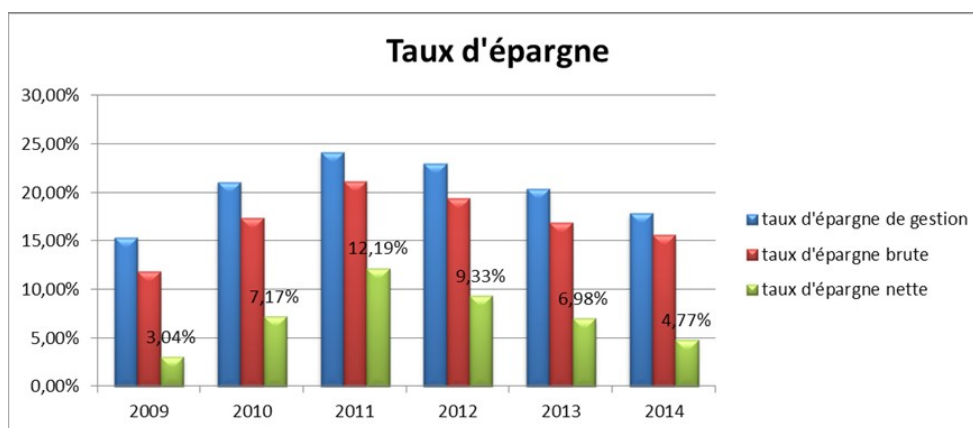
5) les charges exceptionnelles

Elles concernent essentiellement :

- les subventions aux budgets annexes (environ 350 000 €)
- la participation de la ville au Centre des Congrès (86 000 € en 2014)

C) maintenir le niveau d'épargne.

Il s'agit de l'épargne nette qui correspond à l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement et le remboursement du capital des emprunts. Elle sert à financer une partie des dépenses d'investissement.



L'INVESTISSEMENT

Afin de maintenir les équilibres financiers de la ville, notamment au niveau du désendettement, tout en maintenant des capacités pour poursuivre l'équipement de la ville, le niveau d'investissement doit rester limité à environ 1 500 K€ de 2015 à 2017, puis à 2 000, 2 250 € les années suivantes.

Nous procéderons désormais par autorisations de programmes et crédits de paiement, qui feront l'objet d'une délibération annuelle :

- l'autorisation de programmes se définit comme la limite supérieure de dépenses pouvant être engagées sur plusieurs années.
- les crédits de paiement correspondent eux à la limite supérieure de dépenses pouvant être mandatées durant chaque exercice pour la couverture des engagements contractés dans les autorisations de programmes correspondantes

1) Le financement de l'investissement pour 2015

Afin de poursuivre l'allègement de la dette de la ville, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt cette année.

Les recettes attendues pour financer la section d'investissement sont les suivantes :

- les subventions d'investissement : 200 000 € (13%)
- les participations : 250 000 € (17%)

Il s'agit du produit de :

- la taxe d'aménagement

Cette taxe est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. A Dinan, son taux est de 2%, l'assiette étant constituée par une valeur forfaitaire au m² de la surface de la construction

Montant attendu pour 2015 : 50 000 €

- des amendes de police

L'Etat rétrocède aux Communes le produit des amendes de police relative à la circulation routière dressée sur leur territoire

Montant attendu pour 2015 : 200 000 €

- le FCTVA : 775 000 € (52%)

Il compense une partie de la TVA acquittée par la ville sur ses seules dépenses d'investissement de l'année n-2 (soit 2013 en l'occurrence)

Le taux de compensation appliqué sur ces dépenses TTC est de 15,482 %

- autofinancement : 275 000 € (18 %)

L'autofinancement est constitué par l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12 de l'année, sur le solde RRF – DRF. Lors du vote du compte administratif, le Conseil Municipal peut décider de maintenir, en totalité ou partiellement, cet excédent en section de fonctionnement. Mais il peut également décider de le transférer en section Investissement pour financer les dépenses d'investissement. Dans une hypothèse moins favorable, la décision peut lui être imposée par la règle d'équilibre budgétaire.

Total des recettes : 1 500 000 €

2) le programme d'investissement

A) Le programme pluriannuel d'investissements

Les investissements 2015 s'inscrivent dans le cadre d'un programme pluriannuel qui couvre les années 2015 à 2020, pour un montant total de près de 11 000 000 €

Ce programme pluriannuel répond aux besoins d'équipement dans les domaines suivants :

1- la cohésion sociale : 2 100 000 €

- Education et jeunesse
 - Modernisation des écoles
- Espace ressource jeunes
- Sport et vie associative
- Aménagements sportifs
- Politique de la ville
 - Les quartiers prioritaires
 - La reconquête du centre ville

2- la culture et le patrimoine : 2 900 000 €

- La valorisation du patrimoine
 - le projet château
 - la signalétique patrimoniale et de jalonnement piéton
 - les objets mobiliers
- La restauration du patrimoine
 - le château

- les remparts
- la chapelle Ste Catherine
- Le projet de musée
 - l'aménagement de réserves
 - le projet scientifique et culturel

3- le cadre de vie : 4 400 000 €

- l'urbanisme des quartiers
 - le quartier de la gare
 - les déplacements doux
 - la place St Sauveur
- la voirie et les bâtiments
 - le programme annuel de grosses réparations des voies et des bâtiments
 - l'aménagement de la rue de l'Ecole et de la rue de la Lainerie
 - la maison d'accueil du cimetière

A ce programme, s'ajoutent 1 600 000 € au titre des investissements courants (matériels, mobiliers, informatique, petits équipements ...)

B) Les investissements de l'année 2015

1) au titre de la cohésion sociale

- les aménagements dans les écoles : construction d'un nouveau préau à l'école de la Garaye ; révision générale des couvertures à l'école des Fontaines ; amélioration de l'isolation thermique et remplacements de menuiseries extérieures sur le préau du GS de la Ruche.
- le quartier prioritaire de la Bretonnière, Lécuyer et des Essarts.

2) pour la culture et le patrimoine

- la restauration du château et de la chapelle Ste Catherine
- la conception de la nouvelle scénographie et de l'espace accueil-boutique du château
- la signalétique patrimoniale

3) en ce qui concerne l'aménagement de la ville

- la conception de l'aménagement du quartier de la gare
- les déplacements doux
- l'aménagement de la rue de l'école
- la réfection et l'aménagement des voies et espaces suivants : rue A. Brûlon (chaussée, trottoirs réseau d'eaux pluviales), rue Lecomte de Lisle/rue de la Garaye (passage piéton et sortie du parking) rue de la Croix, rue des Fontaines (réseau d'eaux pluviales), Route de Dinard (passage surélevé au droit du cinéma) ; rue Lécuyer (aménagement d'un trottoir et d'un passage piéton sous le pont) ; rue du quai (changement de côté du

- stationnement)
- l'éclairage public
- les travaux dans les bâtiments communaux
- l'aménagement d'une maison d'accueil des familles au cimetière

Le total s'élève à la somme de 1 280 000 €, auxquels il y a lieu d'ajouter 220 000 € au titre des investissements courants (matériels, mobiliers, informatique, petits équipements ...), soit un total d'investissement de 1 500 000 € pour 2015.

A) LES BUDGETS ANNEXES

Ce sont des budgets qui concernent une activité de nature industrielle et commerciale et qui, comme tels, peuvent aussi être assurées par des personnes privées. Ces budgets sont soumis au droit commun de la TVA. Il y a quatre budgets annexes : le camping, le port de plaisance, les parkings souterrains, les transports urbains

1) le port de plaisance

Ce budget s'équilibre par lui-même.

Il n'y a pas de charge d'emprunt.

En investissement, il est prévu pour cette année divers travaux de modernisation et de mise aux normes tels que :

- divers dispositifs de sécurité (échelles de pontons, bouées de sauvetage,...)
- acquisition d'une embarcation de service pour entretien es installations et assistance pour événements
- la mise en place de bornes eau et électricité

L'ensemble est estimé à 100 000 € HT, financés sur des crédits reportés.

2) le camping

Ce budget s'équilibre par lui-même

Il n'y a pas de charge d'emprunt

Il n'y a pas d'investissements particuliers de prévus cette année

3) les parkings souterrains

Les charges principales concernent les dépenses de personnel (deux agents permanents) et le remboursement des charges d'emprunt pour le parking du centre historique (380 000 €)

Une subvention d'équilibre d'environ 350 000 €, venant du budget général, serait nécessaire

Les travaux suivants sont prévus : remplacement des éclairages existants par des leds et détecteurs de présence ; pose d'un auvent sur la cage d'escalier côté Poste, peinture des poteaux et de quelques panneaux muraux.

L'estimation de ces travaux est de 62 0000 € TTC

4) les transports urbains

Les charges principales concernent les dépenses de personnel (deux agents permanents) et les frais de fonctionnement du véhicule de transport

Une subvention d'équilibre d'environ 40 000 €, venant du budget général, est nécessaire

*
* *

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 24 Février 2015

Il vous est proposé de prendre acte de ces orientations budgétaires au titre du budget primitif 2015.

*
* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ces orientations budgétaires au titre du budget primitif 2015.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.



Affaire n° 3 à l'ordre du jour

Année 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 24 Février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M BOBIGEAT M PASINO, MME DESPRES, M DERU, MME PATRY, MME DAGUIER, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT (jusqu'à l'affaire n°6), M FORGET, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, MME LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : MME MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr HELLIO), MME DESRAME (pouvoir Mme BONNEFOND), M SACHET (pouvoir M LAGREE), M PINEAU (pouvoir Mme BALAY-MIZRAHI), M BONENFANT (pouvoir Mme DESPRES), M LE BORGNE (pouvoir M BOBIGEAT), Mr GAUBERT (à partir de l'affaire n°7).

*

* *

Affaire n°3 - AFFAIRES CULTURELLES - Projet Château

Rapporteur : Cécile PARIS

Avec 23 583 visiteurs en 2014, le Château de Dinan s'impose toujours comme le premier site touristique du territoire de Dinan Communauté. Pour autant, ce site est en perte de vitesse depuis les années 1980 où d'importants travaux en avaient fait un monument incontournable qui atteignait alors régulièrement les 50 000 visiteurs annuels pour culminer à 75 000 visiteurs en 1991.

A ce déclin, nous avons identifié deux causes :

- la double fonction Château et Musée qui n'a pas permis de définir un discours de valorisation cohérent ;
- un sous-investissement depuis les années 1990 tant dans la restauration du monument que dans la scénographie.

Or, les châteaux médiévaux demeurent très prisés par le grand public touristique. Dans le grand ouest,

Suscinio, Fougères, le Fort la Latte, Tiffauges... sont des sites dont la fréquentation annuelle se situe entre 80 000 et 120 000 visiteurs.

Par rapport à nos voisins, le Château de Dinan a pourtant la particularité d'être une résidence ducal de la fin du XIV^{ème} siècle, particulièrement bien conservée alors que la ville bénéficie déjà d'une notoriété médiévale bien établie avec son enceinte urbaine et des manifestations du type « La Fête des Remparts ». Ce positionnement touristique trouverait donc son aboutissement et un nouveau souffle avec le « Projet Château ».

Les objectifs de ce projet sont aussi de bénéficier de potentielles retombées économiques :

- retombées directes : ce sera une augmentation significative du nombre d'entrées à la billetterie du château tout en maintenant stable les dépenses de fonctionnement ;
- retombées indirectes : ce sont les dépenses des touristes relatives à la restauration, l'hébergement, et celles qui interviennent dans les domaines culturels, sportifs, de loisirs, ainsi que l'achat de cadeaux et de souvenirs qui accompagnent la fréquentation du patrimoine.

La rénovation du château participe également au rayonnement de la ville et à la fierté des Dinannais.

1. Présentation du projet

Etape 1- Le départ du Musée

Pour faire du Château de Dinan la destination touristique majeure du territoire, il importe au préalable de déménager les collections du Musée. Plusieurs raisons motivent cette décision :

- les conditions climatiques du Château ne permettent pas d'assurer une conservation satisfaisante des collections ;
- les collections du Musée et l'architecture du Château ne cohabitent pas de manière harmonieuse, ce qui rend difficile la mise en œuvre d'un discours cohérent et attractif pour le grand public ;
- le départ des collections permettra la réouverture au public d'espaces aujourd'hui transformés en locaux administratifs ou en réserves.

Afin de ne pas proposer aux visiteurs un Château vide, le transfert des collections se fera de manière progressive, au fur et à mesure de l'avancée du projet scénographique.

Le calendrier prévisionnel de ce transfert a été élaboré ainsi :

- 2014 : départ des collections de la salle de banquet ;
- 2015 : départ des collections de la salle des sculptures ;
- 2016 : départ des collections de la salle XVIII^{ème} et de la chapelle ;
- 2017 : départ des collections de la salle des peintures.
-

Etape 2- Les travaux de restauration du Monument

Depuis une vingtaine d'année, l'absence de projet de valorisation a entraîné une détérioration du monument. D'importants travaux de restauration sont aujourd'hui nécessaires, afin de garantir la sécurité du public mais aussi pour permettre de repenser la valorisation du site. Les principaux travaux d'entretien et de restauration programmés dans le cadre du « Projet Château » sont les suivants :

- la restauration de la terrasse de la tour Coëtquen et la reprise des courtines extérieures ;
- un programme d'entretien des courtines intérieures ;
- un programme d'entretien et de restauration des huisseries ;
- la restauration et l'ouverture du souterrain Mercœur ;
- la réfection et la mise aux normes des installations électriques du donjon, de la tour Coëtquen et des extérieurs.

Sur la période 2014-2017, la Ville de Dinan a prévu de consacrer 533 000 € TTC aux travaux d'entretien et de restauration du Château. Les partenaires financiers mobilisés sont l'Etat, la Région Bretagne, et l'association Dinan Patrimoine.

Etape 3- Les aménagements structurels

En complément des travaux d'entretien et de restauration, le « Projet Château » implique la réalisation de deux aménagements structurels pour corriger les points faibles majeurs du site. Ce sont :

- la construction d'un bâtiment contemporain, à la place de l'actuel chalet de bois, offrirait une première image positive de l'accueil du Château tout en assurant des fonctions de boutique mais aussi de « sas » permettant au visiteur de s'intégrer progressivement dans l'atmosphère et l'histoire du site ;
- un nouveau plan de circulation permettant une visite cohérente du monument. Ce dernier inviterait les visiteurs à commencer leur parcours par la tour Coëtquen puis à traverser le souterrain Mercœur pour se retrouver au pied du Donjon. La visite de ce dernier se ferait donc depuis les niveaux inférieurs jusqu'à la terrasse en offrant ainsi une meilleure compréhension des lieux et une cohérence dans le parcours scénographique. La sortie du Donjon se ferait depuis la chapelle, obligeant le visiteur à repasser par l'espace boutique.

Sur la période 2014-2017, la Ville de Dinan a prévu de consacrer 300 000 € TTC à la construction et à l'agencement d'un espace accueil/billetterie. Les partenaires financiers mobilisés sont la Région Bretagne et Dinan Communauté

Etape 4- Les axes de mise en valeur

L'appellation « Château de Dinan » désigne plusieurs bâtiments médiévaux rassemblés en un ensemble cohérent à la fin du XVIème siècle. Pensé à la fois pour défendre Dinan des attaques venues de l'extérieur mais également pour contrôler la ville et s'assurer de la fidélité des habitants, le Château est un édifice complexe. Il se compose de deux entités reliées par une cour haute et un souterrain :

- la pièce maîtresse est le donjon, construit dans la décennie 1380 par le duc de Bretagne Jean IV. A la

fois forteresse et résidence princière, le donjon de Dinan est aujourd'hui un superbe exemple de l'architecture princière de la fin de l'époque médiévale ;

- la tour Coëtquen est une tour d'artillerie édiée dans les années 1480 pour renforcer l'enceinte dinannaise. Elle est caractéristique de la réponse offerte par les architectes de la fin du XVème siècle aux progrès de l'artillerie à poudre.

Fort de ces deux bâtiments emblématiques, le Château de Dinan va pouvoir développer un discours scénographique cohérent autour de deux axes porteurs auprès du grand public :

- axe 1 : l'art de la guerre au Moyen Âge.

Cité des Marches de Bretagne assiégée à de nombreuses reprises et dotée d'une enceinte urbaine exceptionnelle, c'est tout naturellement que Dinan touche l'imaginaire des grands et des petits autour des combats de chevaliers, des figures héroïques, des tournois... A l'intérieur de la tour Coëtquen, tour d'artillerie de la fin du XVème siècle, l'art de la guerre est une thématique qui s'impose.

- axe 2 : La vie quotidienne dans une résidence princière.

Avec son architecture très ostentatoire, le donjon de Dinan est un édifice où le pouvoir ducal se met en scène. Des salles de prestige aux espaces plus intimes en passant par les escaliers dérobés, c'est tout un mode de vie qui peut se révéler aux yeux des visiteurs, grâce à la mise en place d'outils de médiation modernes présentant des thématiques comme l'art de la table, la représentation du pouvoir ou encore l'art de cour

Sur la période 2014-2017, la Ville de Dinan a prévu de consacrer 195 000 € TTC aux aménagements et équipements scénographiques. Les partenaires financiers mobilisés sont la Région Bretagne et Dinan Communauté.

Etape 5- Animer et valoriser le Château pour en faire un site touristique majeur du territoire.

Afin de valoriser au mieux ces différentes thématiques et faire du Château de Dinan une référence auprès du grand public touristique, il conviendra également de repenser le fonctionnement du site en renforçant les manifestations et animations proposées. Cela passe notamment par :

- une communication touristique qui identifie le Château comme le monument phare ;
- la mise en place d'animations attractives pour un public familial ;
- le développement d'une politique d'évènementielle en saison susceptible de démarquer le site.

Il importe de préciser que le budget de fonctionnement du Château va demeurer constant dans un premier temps. Toutefois, la hausse des recettes, liée à l'augmentation de la fréquentation ainsi qu'à l'espace boutique, devra permettre à terme de dégager des possibilités pour renforcer le fonctionnement du site.

1. Budget prévisionnel

Dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Investissement, la Ville de Dinan s'engage, sur la période

2014-2018, à financer le projet Château selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Budget prévisionnel			
Dépenses		Recettes (sur le HT)	
Travaux de restauration			
<ul style="list-style-type: none"> • Tour Coëtquen et courtines extérieures • Courtines intérieures • Aménagement du souterrain • Réfection de l'électricité 	533 000 € TTC	Etat DRAC 25%	106 600 €
		Région 30%	127 920 €
Scénographie			
<ul style="list-style-type: none"> • Projet scénographique • Agencement scénographique 	195 000 € TTC	Région 30%	46 800 €
		Dinan Communauté non fixé	non fixé
Espace Accueil-Boutique			
<ul style="list-style-type: none"> • Honoraires d'architecte • Construction du bâtiment • Agencement • Aménagement des abords 	300 000 € TTC	Région 30%	72 000 €
		Dinan Communauté non fixé	non fixé
Total	1 028 000,00 €		353 320 €

1. Avancée du projet et calendrier prévisionnel

En 2014, une étude de faisabilité a été réalisée par le service Culture et Patrimoines, détaillant les différentes opérations à envisager. Une première tranche de travaux de restauration a débuté en janvier 2015 et porte sur la restauration des courtines extérieures et de la terrasse de la tour Coëtquen.

Calendrier prévisionnel	
2015	Premier semestre : <ul style="list-style-type: none"> • appel à projet auprès d'un scénographe. • appel à projet auprès d'un architecte pour l'espace Accueil/Boutique. • mission confiée à un Architecte en Chef pour les tranches 2 et 3 de restauration.

	Second semestre : <ul style="list-style-type: none">• validation de l'Avant Projet Sommaire du scénographe.• validation de l'Avant Projet Sommaire de l'architecte.• validation de l'Avant Projet Sommaire de l'Architecte en Chef.
2016	Réalisation de la scénographie de la tour Coëtquen Réalisation de la scénographie du donjon Tranche 1 Construction de l'espace Accueil/Boutique
2017	Inauguration de l'espace Accueil/Boutique Réalisation de la scénographie du donjon Tranche 2 Réalisation de la seconde tranche de restauration
2018	Réalisation de la scénographie du donjon Tranche 3 Réalisation de la troisième tranche de restauration Fin du projet

La commission culture et patrimoine avait été informée des grandes lignes de ce projet de château dans sa réunion en date du 22 septembre 2014. Elle sera naturellement associée aux différentes étapes de sa définition puis de sa mise en œuvre.

*

* *

Il vous est ainsi proposé :

1. d'adopter ce projet de château ;
2. d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de sa conception ;
3. de solliciter les subventions de l'Etat (DRAC), de la Région et de Dinan Communauté.

*

* *

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

1. d'adopter ce projet de château, sous réserve de la partie accueil boutique
2. d'autoriser M. le Maire à choisir le cabinet de scénographie

3. de solliciter les subventions de l'Etat (DRAC), de la Région et de Dinan Communauté.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.



Affaire n° 4 à l'ordre du jour

Année 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 24 Février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M BOBIGEAT M PASINO, MME DESPRES, M DERU, MME PATRY, MME DAGUIER, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT (jusqu'à l'affaire n°6), M FORGET, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, MME LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : MME MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr HELLIO), MME DESRAME (pouvoir Mme BONNEFOND), M SACHET (pouvoir M LAGREE), M PINEAU (pouvoir Mme BALAY-MIZRAHI), M BONENFANT (pouvoir Mme DESPRES), M LE BORGNE (pouvoir M BOBIGEAT), Mr GAUBERT (à partir de l'affaire n°7).

*

* *

Affaire n°4 - AFFAIRES IMMOBILIERES- Vente de l'immeuble du 9 rue du Champ Coquède

Rapporteur : Yannick HELLIO

La Ville de Dinan est propriétaire d'une maison avec jardin au 9 rue du Champ Coquède à Dinan. Elle constituait l'ancien logement de fonctions des gardiens successif du cimetière. Cette maison est inoccupée, à part une annexe qui constitue le bureau de l'agent préposé à la gestion du cimetière.

Nous pourrions ainsi mettre en vente cette propriété, et lancer en parallèle la construction sur le site d'une maison d'accueil pour les familles.

Cette propriété, cadastrée section AC n° 131, représente une superficie de 504 m² et comprend ;

- une maison d'habitation, d'une surface développée de 169 m², avec :
- au rez-de-chaussée : une entrée, un salon séjour, une cuisine, un sanitaire, un escalier, un couloir d'accès au sous-sol ;

- au 1^{er} étage, sous mansarde : un couloir distribuant les pièces, 2 chambres, une salle de bain, un sanitaire ;
- une grande cave sous l'intégralité de la maison.
- un bâtiment annexe en pierre et couvert d'ardoises qui comprend un bureau, un débarras et un garage.

La propriété est entourée d'un mur de 2,50 mètres de haut, avec jardin arboré.

Ce bien a été estimé par le service des Domaines, le 21 novembre 2014, à 165 000 €. Compte tenu de la marge de l'estimation, ce prix pourrait être porté à 180 000 €

Il pourrait ainsi être mis en vente dans toutes les agences immobilières et études notariales de Dinan, sur la base de ce prix de 180 000 € (cent quatre-vingt mille euros). Les offres seraient remises au notaire chargé de la vente à une date fixée dans la publicité de vente, et ouvertes par lui, en présence de M. le Maire.

La vente serait alors consentie au plus offrant.

* *

*

Vu l'avis du service des Domaines en date du 21 novembre 2014 ;

Suite à la réunion de la commission d'urbanisme en date du 5 janvier 2015

Il vous est proposé :

1. de vendre l'immeuble du 9, rue du Champ Coquède, aux conditions indiquées ci-dessus, les offres étant à remettre en l'étude de Maître Allot-Ranc, notaire à Dinan.
1. d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude de Maître Allot-Rancnotaire à Dinan, avec le plus offrant, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

*

**

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

1. de vendre l'immeuble du 9, rue du Champ Coquède, aux conditions indiquées ci-dessus, les offres étant à remettre en l'étude de Maître Allot-Ranc, notaire à Dinan.
1. d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude de Maître Allot-Rancnotaire à Dinan, avec le plus offrant, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 24 Février 2015

Didier LECHIEN.



Affaire n° 5 à l'ordre du jour

Année 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 24 Février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M BOBIGEAT M PASINO, MME DESPRES, M DERU, MME PATRY, MME DAGUIER, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT (jusqu'à l'affaire n°6), M FORGET, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, MME LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : MME MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr HELLIO), MME DESRAME (pouvoir Mme BONNEFOND), M SACHET (pouvoir M LAGREE), M PINEAU (pouvoir Mme BALAY-MIZRAHI), M BONENFANT (pouvoir Mme DESPRES), M LE BORGNE (pouvoir M BOBIGEAT), Mr GAUBERT (à partir de l'affaire n°7).

*

* *

Affaire n°5 - CIMETIERE- Maison d'accueil et de recueillement - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. (DETR)

Rapporteur : Yannick HELLIO

La création, au cimetière, d'un espace d'accueil des familles et de recueillement pour les cérémonies des obsèques, apparaît nécessaire.

Cet espace doit permettre :

- d'accueillir les familles et le public pour les renseigner et pour l'accomplissement de diverses formalités (concessions, opérations funéraires,...) ;
- de permettre aux familles d'organiser des cérémonies d'obsèques ;
- d'offrir aux personnes qui assistent à des inhumations de trouver un lieu d'attente couvert.

Le projet qui serait conçu par un architecte, comporte, suivant le schéma de principe ci-joint :

- un hall d'accueil ; avec bureau (16 m²)
- une grande salle de recueillement et permettant d'organiser les cérémonies d'obsèques (47.6 m²)
- des sanitaires accessibles PMR (3,80 m²)
- un auvent à l'entrée (23m²)

L'ensemble représente une surface d'environ 104 m². L'opération est estimée à 184 740 € H.T.

Ce projet pourrait être subventionné par l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 30% de la dépense hors taxes.

*

* *

Suite à la commission des finances en date du 12 février 2015 ;

Il vous est proposé :

1. d'approuver le projet de création une maison d'accueil et de recueillement, pour un montant estimatif de 180 740 € H.T. ;
2. de solliciter l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) une subvention pour la réalisation de ces travaux.
3. d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de réalisation de l'opération.

*

* *

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

1. d'approuver le projet de création une maison d'accueil et de recueillement.
2. de solliciter l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) une subvention pour la réalisation de ces travaux.
3. d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de réalisation de l'opération.

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 24 Février 2015

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.



Affaire n° 6 à l'ordre du jour

Année 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 24 Février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M BOBIGEAT M PASINO, MME DESPRES, M DERU, MME PATRY, MME DAGUIER, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT (jusqu'à l'affaire n°6), M FORGET, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, MME LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : MME MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr HELLIO), MME DESRAME (pouvoir Mme BONNEFOND), M SACHET (pouvoir M LAGREE), M PINEAU (pouvoir Mme BALAY-MIZRAHI), M BONENFANT (pouvoir Mme DESPRES), M LE BORGNE (pouvoir M BOBIGEAT), Mr GAUBERT (à partir de l'affaire n°7).

*

* *

Affaire n°6 - AFFAIRES IMMOBILIERES- Vente d'un terrain, impasse du Bouloir à Dinan

Rapporteur : Yannick HELLIO

La Ville de Dinan est propriétaire d'un terrain qui est situé à l'extrémité de l'impasse du Bouloir à Dinan, entre l'école du Sacré Cœur et la promenade des Petits Fossés. Des terrains de boules y avaient été aménagés ainsi qu'une construction légère édifiée pour y abriter des terrains couverts. Ceux-ci ne sont plus utilisés depuis plusieurs années et aucune association n'est intéressée pour les utiliser.

Nous pourrions ainsi le mettre en vente.

Il est cadastré section AL n° 372, pour une contenance d'environ 647 m². Il est classé en zone constructible USA du Plan de Sauvegarde et de mise en valeur de Dinan.

Ce bien a été estimé par le service des Domaines, le 14 novembre 2014, à 100 000 €. Après consultation de professionnels de l'immobilier, ce prix pourrait être porté à 150 000 €.

Il pourrait ainsi être mis en vente dans toutes les agences immobilières et études notariales de Dinan, sur la base de ce prix de 150 000 € (cent cinquante mille euros). Les offres seraient remises au notaire chargé de la vente à une date fixée dans la publicité de vente, et ouvertes par lui, en présence de M. le Maire.

La vente serait alors consentie au plus offrant.

Vu l'avis du service des Domaines en date du 14 novembre 2014 ;

Suite à la réunion de la commission d'urbanisme en date du 5 janvier 2015 ;

Il vous est proposé :

1. de vendre ce terrain, aux conditions indiquées ci-dessus, les offres étant à remettre en l'étude de Maître Villin, notaire à Dinan.
2. d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude de Maître Villin, notaire à Dinan, avec le plus offrant, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

*

* *

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

1. de vendre ce terrain, aux conditions indiquées ci-dessus, les offres étant à remettre en l'étude de Maître Villin, notaire à Dinan.
2. d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude de Maître Villin, notaire à Dinan, avec le plus offrant, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.



Affaire n° 7 à l'ordre du jour

Année 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 24 Février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M BOBIGEAT M PASINO, MME DESPRES, M DERU, MME PATRY, MME DAGUIER, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT (jusqu'à l'affaire n°6), M FORGET, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, MME LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : MME MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr HELLIO), MME DESRAME (pouvoir Mme BONNEFOND), M SACHET (pouvoir M LAGREE), M PINEAU (pouvoir Mme BALAY-MIZRAHI), M BONENFANT (pouvoir Mme DESPRES), M LE BORGNE (pouvoir M BOBIGEAT), Mr GAUBERT (à partir de l'affaire n°7).

*

* *

Affaire n°7 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE DINAN - Convention d'accueil d'enfants domiciliés hors DINAN

Rapporteur : Anne-Sophie GUILLEMOT

La Ville de DINAN gère deux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) implantés sur le site des *Réhories* à Dinan. Une structure maternelle accueille les enfants âgés de 3 à 6 ans, et une autre ceux qui sont âgés de 7 à 14 ans. Ce service, agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, fonctionne tous les mercredis et pendant toutes les vacances scolaires (sauf celles de Noël).

Les horaires sont les suivants :

- accueil de 7h30 à 9h30 ;
- fin du service entre 17h30 et 18h ;
- garderie de 18h à 19h.

L'accueil se fait en journée et demi-journée.

Compte-tenu de la réorganisation des rythmes scolaires, un fonctionnement spécifique est organisé, depuis septembre 2014, pour les mercredis. Les accueils de loisirs sont ouverts toute la journée et accueillent dès le matin les enfants qui n'ont pas classe. Pour les enfants qui ont classe, un service est assuré dès la fin de la classe, pour le repas du midi, un transfert est ensuite assuré depuis l'école vers le site des *Réhories*.

Ce service est réservé aux enfants de DINAN. Dans la limite des places disponibles, les enfants hors-commune peuvent être accueillis. Un tarif spécifique est alors appliqué.

Certaines Communes souhaitent que leurs résidents bénéficient des mêmes avantages que ceux de DINAN pour l'accueil de loisirs, à savoir la priorité à l'inscription et l'application de tarifs identiques.

En contrepartie, ces Communes sont prêtes à participer au coût de fonctionnement de ce service.

Les conditions d'accueil des enfants extérieurs à Dinan seraient les suivantes :

Les conditions d'accueils seront identiques à celles offertes aux Dinannais. Pour le mercredi midi, ces communes assureront le transport de leurs élèves à 12 h 30, à l'école des Fontaines, où sera assurée la restauration. La responsabilité de la Ville de DINAN ne débutera qu'à l'arrivée des enfants sur le site des Fontaines.

Il sera facturé aux communes une participation aux frais de fonctionnement, correspondant à la charge liée à l'encadrement. Pour cette année, le salaire et les charges liés à l'embauche d'un animateur coûte à la Ville de DINAN 190 € la journée.

Un animateur assure l'encadrement d'un groupe de 10 enfants (1/8 d'âge maternel, 1/12 d'âge élémentaire).

Le coût par enfant est donc évalué à 19 €/jour.

De ce montant sera retirée la somme facturée aux familles. Le tarif médian facturé aux familles est de 9,5 € par jour.

Considérant ces éléments, la participation financière des communes est fixée à 9,5 €/jour et par enfant.

Ce montant sera réévalué au 1^{er} septembre de chaque année, selon l'indice des prix à la consommation.

Une facture trimestrielle sera adressée aux mairies conventionnées.

Les familles concernées devront s'inscrire auprès du service Education-Enfance-Jeunesse & Cohésion Sociale de la Ville de Dinan et recevront pour la période donnée, une facture aux tarifs appliqués aux Dinannais.

Comme pour les Dinannais, la participation des familles sera fonction du quotient familial de celle-ci.

La Ville de DINAN reste seule décideur du contenu des programmes et du projet pédagogique. Cependant, une rencontre trimestrielle sera organisée entre les deux parties pour en discuter.

En tout état de cause, les Dinannais resteront prioritaires.

Les places disponibles seront attribuées aux communes conventionnées.

L'accueil des familles domiciliées dans des communes non-conventionnées sera limité et pourra être refusé faute de place.

*

* *

Suite à la réunion de la commission éducation, enfance et jeunesse et cohésion sociale en date du 4 février 2015,

Il vous est ainsi proposé :

- d'adopter les conditions fixées ci-dessus quant à l'accueil dans ses ALSH des enfants extérieurs à Dinan ;
- d'autoriser le Maire à établir une convention avec les communes intéressées à ces conditions.

*

* *

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

1. d'adopter les conditions fixées ci-dessus quant à l'accueil dans ses ALSH des enfants extérieurs à Dinan ;
2. d'autoriser le Maire à établir une convention avec les communes intéressées à ces conditions.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.



Affaire n° 8 à l'ordre du jour

Année 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 24 Février

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M BOBIGEAT M PASINO, MME DESPRES, M DERU, MME PATRY, MME DAGUIER, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT (jusqu'à l'affaire n°6), M FORGET, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, MME LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : MME MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr HELLIO), MME DESRAME (pouvoir Mme BONNEFOND), M SACHET (pouvoir M LAGREE), M PINEAU (pouvoir Mme BALAY-MIZRAHI), M BONENFANT (pouvoir Mme DESPRES), M LE BORGNE (pouvoir M BOBIGEAT), Mr GAUBERT (à partir de l'affaire n°7).

*

* *

Affaire n°8 - SYNDICAT MIXTE MEGALIS BRETAGNE- Fourniture de services numériques - Convention d'accès

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Syndicat mixte *Mégalis Bretagne*, par délibération de son Comité Syndical en date du 21 mars 2014, a adopté la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires.

Cette contribution est supportée par la Communauté de Communes. La commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Celui-ci comprend les services suivants :

- une salle régionale pour la dématérialisation des marchés publics ;
- un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- un service de télétransmission des données et pièces au comptable ;

- un service d'échanges sécurisés de fichiers ;
- un service d'informations publiques en ligne ;
- un parapheur électronique ;
- un service d'archivage électronique à valeur probatoire ;
- un service "*Observatoire de l'administration numérique en Bretagne*"
- un accès aux formations et ateliers méthodologiques et notamment : le projet « 100% démat », « mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés », « Communication électronique de documents d'état civil ».

L'adoption du bouquet de services numériques *Mégalis Bretagne* nécessite la signature d'une nouvelle convention.

*

* *

Il vous est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention *Mégalis Bretagne* et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet *Mégalis* pour la période 2015/2019.

*

* *

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention *Mégalis Bretagne* et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet *Mégalis* pour la période 2015/2019.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.